

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars, à quinze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six mars deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20260312\_10

## Cession foncière à la SCI Angel – Les Landes de Roussais – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée SCI ANGEL dont le siège social est situé Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35230), 79 Les Hameaux de la Rivière, représentée par Monsieur David ANGEVIN, s'est portée acquéreur, de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay cadastré 224 section B numéro 501 d'une contenance totale d'environ 00ha 04a 13ca.

Monsieur le Vice-président précise à l'assemblée que cette acquisition permettrait ainsi à l'entreprise de faciliter ses moyens d'accès à l'entreprise. Il précise également que rien n'interdit cette cession dans le cahier des charges du lotissement industriel Les Landes de Roussais.

Le Bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrée 224 section B numéro 501 d'une contenance totale d'environ 00ha 04a 13ca à la société dénommée SCI ANGEL dont le siège social est situé Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35230), 79 Les Hameaux de la Rivière, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 13,00 € le mètre carré.

Il est ici précisé que le prix de vente proposé est inférieur à l'avis des domaines ; l'écart avec l'avis des domaines s'explique par le fait que la parcelle est située à l'entrée de l'entreprise et qu'il s'agit d'une bande de retrait non constructible.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212\_04 en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC\_18\_147 en date du 29 octobre 2018 relative aux frais annexes en cas d'acquisition de terrains pour l'extension d'une entreprise ;

Vu la délibération du Bureau d'agglomération n°DEL20260312\_09 en date du 12 mars 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrée 224 section B numéro 501 ;

Considérant l'avis des domaines n°DS 29426356 en date du 18 février 2026, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée SCI ANGEL dont le siège social est situé Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35230), 79 Les Hameaux de la Rivière, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 13,00 € le mètre carré, un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 04a 13ca et cadastré 224 section B numéro 501 situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Rue André Charles Boulle ;
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ;
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant la signature de l'acte authentique de vente ;
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais seront supportés par l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée



**Antoine Chereau**  
Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'Agglomération  
17 mars 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*